

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 12 août 2020**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 12 août 2020, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Barry Ardis  
M. Mario Langevin  
M. Denis Charron

Mme Ariane Guilbault  
M. Robert Piché  
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste également à la séance, Mme Julie Cardinal, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire de séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2020-08-A4186      Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-A4187      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**1. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 ;

**3. Comptes payables**

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (juillet 2020) ;

**4. Incendie et sécurité publique**

- 4.1 Embauche d'un pompier volontaire ;

5. **Voirie**

- 5.1 Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver ;
- 5.2 Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver ;
- 5.3 Annulation de la résolution # 2020-04-A4135 ;
- 5.4 Offre de service pour débroussaillage – Octroi de contrat ;

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

- 8.1 Adoption – Règlement 2020-04-263 concernant la garde des poules pondeuses ;
- 8.2 RPGL Avocats – Mandat dossier # 6246-09-1287 ;

9. **Administration**

- 9.1 Réparation de la toiture du bloc sanitaire au camping – Autorisation ;

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2020-08-A4188**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020**

Il est proposé par le conseiller Denis Charron et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2020-08-A4189**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 juillet 2020 totalisent 174 435.53 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	113 768.46 \$
Comptes payés :	34 760.04 \$
Salaires :	25 907.03 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu par tous les conseillers(ères) présents(es) d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

4. **Incendie et sécurité publique**

**2020-08-A4190**

**Embauche d'un pompier volontaire**

Il est proposé par le conseiller Denis Charron, il est résolu d'embaucher Monsieur Bruno Messier, à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Voirie**

**2020-08-A4191**

**Appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, et résolu de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le sel d'hiver pour une quantité approximative de 185 tonnes.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-A4192**

**Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver;

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et résolu de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver pour une quantité approximative de 5 000 tonnes.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Julie Cardinal  
Directrice générale

**2020-08-A4193**

**Annulation de la résolution # 2020-04-A4135**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire annuler le contrat octroyer par la résolution # 2020-04-A4135 tel que recommander par le comité de la voirie ;

Il est proposé par le conseiller Mario Langevin, et résolu de procéder à l'annulation du contrat de nivelage octroyer à Fralex excavation Inc. puisque le travail ne répond pas à nos attentes.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-A4194**

**Offre de service pour débroussaillage – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder au débroussaillage de certains chemins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque, et résolu d'octroyer un contrat de 90 heures au taux de 150.00\$/heure à Transport Gilles Nault et que les chemins nécessitant un débroussaillage seront précisés par le chef d'équipe de la voirie.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Julie Cardinal  
Directrice générale

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

**2020-08-A4195**

**Adoption – Règlement 2020-04-263 Règlement relatif à la garde des poules pondeuses**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ D'AUMOND

**Règlement numéro 2020-04-263**

## **Règlement numéro 2020-04-263 - Règlement relatif à la garde des poules pondeuses**

---

### **1. Titre**

Le présent règlement est intitulé « Règlement relatif à la garde de poules pondeuses ».

### **2. Territoire assujetti**

Le présent règlement s'applique à certaines parties du territoire de la Municipalité d'Aumond qui se trouvent dans les zones suivantes, telles que décrites au plan de zonage no. 78700 :

- 1° Les zones à vocation dominante «périmètre d'urbanisation» (U)
- 2° Les zones à vocation dominante « périphérique » (P)
- 3° Les zones à vocation dominante « villégiature » (V)
- 4° Les zones à vocation dominante « conservation » (C)

### **3. Application du règlement**

Le fonctionnaire désigné par le conseil municipal est chargé de l'application du présent règlement. Il est notamment autorisé à délivrer un constat d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

### **4. Pouvoirs du fonctionnaire désigné par le conseil municipal**

Le fonctionnaire désigné par le conseil municipal exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le présent règlement. Il peut notamment visiter et examiner toute propriété entre 7h et 19h. Il peut également mettre en demeure de rectifier toute situation constituant une infraction au présent règlement. Il peut aussi se faire accompagner d'un spécialiste lorsque l'objet de sa visite requiert une expertise particulière.

### **5. Obligation d'un propriétaire ou d'un occupant**

Le propriétaire ou l'occupant d'une propriété a l'obligation de permettre au fonctionnaire désigné par le conseil municipal de visiter la propriété en question, entre 7 et 19 heures, relativement à l'exécution ou au respect du présent règlement.

### **6. Contraventions, sanctions, recours et poursuites judiciaires**

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible :

- 1° Pour une première infraction, d'une amende de 1 000\$ dans le cas d'une personne physique ou d'une amende de 2 000\$ dans le cas d'une personne morale
- 2° En cas de récidive, d'une amende de 2 000\$ dans le cas d'une personne physique ou de 4 000\$ dans le cas d'une personne morale

### **7. Obligation d'obtenir une licence initiale et annuelle**

Toute personne qui souhaite garder des poules pondeuses doit, au préalable, obtenir du fonctionnaire désigné par le conseil municipal une licence initiale de garde de poules pondeuses au tarif de 30\$, qui comprend l'autorisation de construction d'un poulailler.

Par la suite, la licence de garde de poules pondeuses doit être renouvelée chaque année au tarif de 5\$.

#### **8. Condition de remise de la licence initiale ou annuelle**

Le fonctionnaire désigné par le conseil municipal remet la licence initiale ou annuelle de garde de poules pondeuses au requérant si les conditions suivantes sont respectées:

- 1° La demande de licence est accompagnée des informations exigées par le présent règlement
- 2° La demande est conforme au présent règlement
- 3° Le tarif pour l'obtention de la licence a été payé.

#### **9. Informations exigées pour une licence initiale ou annuelle**

Toute demande de licence initiale ou annuelle de garde de poules pondeuses doit être présentée avec le formulaire prévu à cette fin par la Municipalité. Toute demande doit être signée par le requérant et doit indiquer :

- 1° Le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant
- 2° L'adresse et le numéro cadastral du terrain visé par la demande
- 3° Un plan à l'échelle décrivant l'emplacement et les dimensions du poulailler

#### **10. Caractéristiques d'un terrain**

La garde de poules pondeuses est autorisée sur un terrain dont la superficie minimale est la suivante, selon la zone décrite au plan de zonage no. 78700 dans laquelle il se trouve :

- 1° 3 000 m<sup>2</sup> dans les zones à vocation dominante « périmètre d'urbanisation » (U)
- 2° 3 715 m<sup>2</sup> dans les zones à vocation dominante « périphérique » (P) et « villégiature » (V)
- 3° 4 600 m<sup>2</sup> dans les zones à vocation dominante « conservation » (C)

Le terrain sur lequel s'effectue la garde de poules pondeuses doit obligatoirement et uniquement être occupé par une maison unifamiliale isolée accompagnée, si présents, de ses bâtiments accessoires autorisés.

#### **11. Nombre maximum de poules pondeuses**

Seules 3 poules pondeuses peuvent être gardées par terrain.

#### **12. Emplacement et aménagement d'un poulailler**

Les dispositions suivantes s'appliquent à un poulailler

- 1° Il ne peut y avoir qu'un seul poulailler par terrain
- 2° Le poulailler doit se trouver à au moins 6 m des limites de terrain et ne peut pas empiéter dans une marge avant ni dans la marge de protection riveraine.
- 3° Le poulailler doit comprendre un abri et une plateforme extérieure clôturée pour empêcher les poules de sortir librement

4° L'abri doit avoir une superficie maximum de 10 m<sup>2</sup> et la plateforme extérieure une superficie maximum de 10 m<sup>2</sup> également

5° La hauteur maximale du poulailler est de 2,5 m

**13. Bien-être des poules**

Le poulailler doit être aménagé de façon à assurer aux poules un espace à l'ombre en période chaude et un endroit sec et isolé en période froide

**14. Propreté du poulailler**

Toute accumulation d'excréments doit être nettoyée quotidiennement et disposée dans une poubelle à déchets compostables.

**15. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Alphée Moreau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Cardinal  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

**2020-08-A4196**

**RPGL Avocats – Mandat dossier # 6246-09-1287**

CONSIDÉRANT QU'un litige oppose la municipalité dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Barry Ardis et résolu d'octroyer un mandat à la firme RPGL Avocats dans le dossier 6246-09-1287 avec le cadastre #4 169 286 pour représenter la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**9. Administration**

**2020-08-A4197**

**Réparation de la toiture du bloc sanitaire au camping – Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la toiture du bloc sanitaire au camping est à refaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Ariane Guilbault et résolu d'autoriser la directrice générale Julie Cardinal à procéder à la demande de prix et autoriser les réparations.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_

Julie Cardinal  
Directrice générale

10. **Varia**
11. **Maire et conseillers**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

**2020-08-A4198**      **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Robert Piché et il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

---

Alphée Moreau  
Maire

---

Julie Cardinal  
Directrice générale